

Communiqué de presse

20 septembre 2022

MOBILITÉ / AMÉNAGEMENT URBAIN

L'Agglo et le Mesnil-le-Roi aménagent les berges de Seine

PLANNING
> Travaux phase 1 (polarité cyclable) : septembre 2022-juin 2023
> Travaux phase 2 : été 2023-été 2024

BUDGET
Montant global des travaux d'aménagement cyclable : 5M€ TTC
> Etat, Région, Département des Yvelines : 70 %
> CASGBS : 30 %

SE DÉPLACER
Créer une voie verte* pour faciliter les trajets à vélo sur l'ensemble du territoire de l'Agglo

SE RÉAPPROPRIER LES BERGES
Créer un lieu de convivialité et développer des loisirs en bord de Seine

PROTÉGER ET VALORISER
Préserver et valoriser les espaces naturels des berges

* La voie verte est une piste partagée piétons/cyclistes, qui longe les 4 km de berges entre Maisons-Laffitte et Le Pecq.

Fiches le 602 Code pour suivre l'évolution des travaux



Aménagement des berges de Seine au Mesnil-le-Roi : lancement de la première phase !

Coup d'envoi pour l'aménagement des berges de Seine au Mesnil-le-Roi inscrit au du Plan Vélo 2019-2026 de l'Agglo ! Des travaux d'envergure programmés en 2 phases dont la première, qui vient de démarrer rue du Port, consiste en la création d'une « polarité centrale » pour rouvrir la ville sur la Seine.

L'objectif de ce projet destiné en première intention aux cyclistes est aussi de permettre aux promeneurs de se réapproprier les berges pour (re)découvrir la Seine, apprécier la diversité des paysages, profiter des vues imprenables sur les terrasses de Saint-Germain-en-Laye.

Créer une voie verte pour faciliter les trajets à vélo sur l'ensemble de l'Agglo

Pour rendre les berges totalement accessibles, le projet, conduit par l'Agglo et la ville, prévoit la création d'une voie verte continue de 4,4 km entre Maisons-Laffitte et Le Pecq, qui permet de raccorder les berges au réseau

cyclable déjà déployé alentour et aux pôles de loisirs existants (pumptrack, parc Corbière, forêts...).

Phase 1 : se réapproprier les berges, créer un lieu de convivialité et développer des loisirs en bord de Seine

Objectif pour ce nouvel espace public accessible à tous : valoriser le paysage des bords de Seine en offrant une succession d'ambiances et d'usages : pontons, parcours sportif, aires de détente, services pour vélos, circuits pédagogiques...

Préserver le caractère naturel de ce réservoir de biodiversité

Se réapproprier les berges suppose néanmoins d'intervenir avec précaution afin de préserver les milieux naturels et la faune locale. Une attention particulière a été portée à la mise en valeur

écologique de certains espaces à fort potentiel qui permettront de développer une démarche pédagogique auprès du grand public, comme par exemple les mares pédagogiques. Le projet sera aussi l'occasion d'améliorer les qualités paysagères et écologiques de plusieurs secteurs altérés par des décennies de décharges sauvages. Préservation des niches écologiques abritant de nombreuses espèces animales et végétales, aménagements de zones humides à vocation pédagogiques, renforcement des continuités écologiques... ces actions permettront de valoriser les milieux naturels du Mesnil-le-Roi sur ce parcours, en mettant la nature et le fleuve à la portée de tous.

Phase 2 : le projet de voie verte soumis à enquête publique

La phase suivante d'aménagement concernera le raccordement aux pistes cyclables en bord de Seine des communes du Pecq et de Maisons-Laffitte. Le tracé de cette voie verte cheminera à travers des terrains qui nécessitent pour leur acquisition une procédure d'expropriation. Pour cela, une **enquête publique conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique** et à l'enquête parcellaire du projet va se dérouler du **29 septembre au 29 octobre 2022 inclus**.

L'ensemble du dossier du projet de création d'une voie verte sur les berges de Seine ainsi que le registre d'enquête seront mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en Mairie du Mesnil-le-Roi, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement/Le-Mesnil-le-Roi>

Des permanences en mairie

Le commissaire enquêteur se tiendra par ailleurs à la disposition du public pour recueillir les observations de toute personne intéressée, à la mairie du Mesnil-le-Roi aux jours et heures suivants :

- Jeudi 29/09 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 5/10 de 14h30 à 17h30
- Mardi 11/10 de 14h30 à 17h30
- Samedi 22/10 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 27/10 de 14h30 à 17h30

Plus d'infos sur le site du Mesnil-le-Roi :

<https://www.ville-lemesnilleroi.fr/la-mairie/les-berges-de-seine/>

Calendrier du projet

Phase 1 (polarité centrale) :

> travaux de septembre 2022 à juin 2023

Phase 2 :

> Enquête publique : du 29 septembre au 29 octobre 2022

> travaux : été 2023 à été 2024

Montant des travaux d'aménagement cyclable :

5 M€ TTC financés par :

> État, région, Département des Yvelines : 70 %

> CASGBS : 30 %

> Participation de la commune : 250 000€ TTC



De nouvelles plantations

- > 95 arbres
- > 94 petits arbres
- > 847 arbustes
- > 32 arbres fruitiers
- > 26 258 plants de vivaces
- > 24 000 m² d'herbacées

Abattage limité à 39 arbres (dangereux, cheminements, terrassements)

3 questions à Cécile Larivière, écologue pour le projet

Dans quelle mesure peut-on parler dans le cadre de ce projet de secteurs à enjeux écologiques ?

Les berges de Seine du Mesnil bordent des milieux naturels (ripisylve, bras mort, alignement d'arbres remarquables...). Ces milieux en continuité avec le fleuve, constituent un corridor écologique fréquenté par de nombreuses espèces animales et végétales, dont certaines sont peu fréquentes en Ile-de-France. Par exemple, dans le secteur boisé, de nombreux arbres "à cavités" sont présents. Ces arbres présentent un intérêt très important pour la faune qui peut s'y abriter, comme les chauves-souris et les oiseaux cavernicoles, mais aussi pour les insectes qui peuvent s'y nourrir. Dans la mesure du possible ils seront préservés mais des mises en sécurité seront quand même nécessaires. En bordure du projet sont également présentes quelques espèces végétales remarquables comme la Cuscute d'Europe, l'Agripaume cardiaque ou encore le Soucis des champs. Ces espèces seront bien entendu préservées lors des travaux. En outre, le projet prévoit des mesures de suppression de certaines Espèces Végétales Exotiques Envahissantes, comme la Renouée du Japon, qui sont des espèces très impactantes pour la biodiversité. Des précautions seront également prises pendant tout le chantier pour éviter leur dispersion.

De quelle façon le projet peut-il contribuer à la préservation de la biodiversité ?

D'un point de vue écologique, trois objectifs ont été définis : 1) Préserver les enjeux écologiques existants ; 2) Restaurer ou améliorer les milieux naturels présents ; 3) Créer de nouveaux milieux, complémentaires à ceux existants, pour augmenter le potentiel d'accueil de la faune et de la flore.

Dans les zones réaménagées nous avons travaillé avec le paysagiste pour utiliser des végétaux d'espèces indigènes, c'est-à-dire déjà naturellement présents en bord de Seine, afin que les aménagements paysagers restent cohérents avec la flore environnante, adaptée aux insectes et oiseaux locaux.

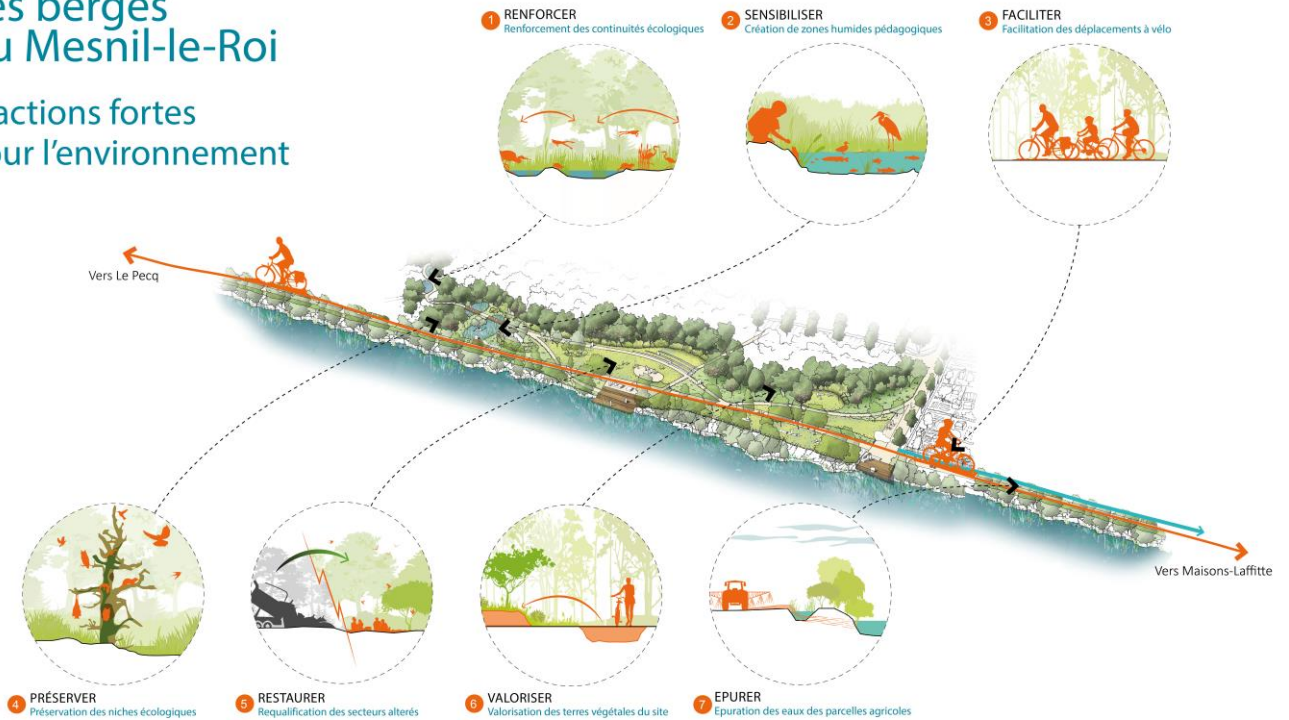
Le projet prévoit la création d'une noue en bordure de la voie verte le long de terres agricoles. Ce long fossé enherbé renforcera notamment le continuum de milieux humides entre les zones boisées et la prairie alluviale, tout en gérant les eaux pluviales de la voie verte. Celle-ci n'aura pas d'emprise sur les berges proprement dites mais le projet sera l'occasion de les restaurer par endroit avec des techniques de génie végétal, permettant de limiter leur érosion tout en les rendant plus esthétiques. Enfin, un « bras mort » sera restauré en retrait de la voie verte et 3 mares, dont une pédagogique, seront créées pour améliorer l'attractivité des milieux pour les amphibiens et les libellules.

Pourquoi réaliser certains travaux en automne ?

L'objectif est de limiter absolument les impacts sur les espèces végétales et animales présentes. L'automne est une bonne période pour cela car il correspond au moment où la plupart des végétaux ont terminé leur cycle. Pour les oiseaux, l'automne se situe après la période de reproduction et pour certains mammifères comme les chauves-souris il précède l'entrée en hibernation. On évite ainsi de les déranger et de mettre leur vie en péril. Le calendrier des travaux a donc été calé pour prendre en compte les cycles biologiques des espèces et les impacter le moins possible.

Les berges du Mesnil-le-Roi

7 actions fortes pour l'environnement



- 1 Renforcement des continuités écologiques**
 Mise en place d'une trame bleue à grande échelle permettant la mise en relation des milieux humides existants sur site. Un nouveau réseau de petites mares forestières vient faire le lien entre le bras mort de la Seine et les berges.
- 2 Création de zones humides à visée pédagogique**
 Création de mares et de zones humides pédagogiques favorisant le développement des espèces endémiques et agissant comme de véritables réservoirs de biodiversité en synergie avec la Seine. Ces lieux seront gérés par des associations et serviront de support pédagogique pour tous les publics, notamment les scolaires.
- 3 Faciliter les déplacements à vélo**
 Le développement d'un linéaire de voie verte cyclable continu entre Maisons-Laffitte, Le Mesnil le Roi et Le-Pecq permet le développement des mobilités douces à l'échelle de l'Agglomération de Saint Germain en Laye.
- 4 Préservation des niches écologiques**
 La préservation des «niches» écologiques va passer par la conservation des habitats naturels telles que les chandelles (arbres morts contenant des cavités et servant de refuge à de nombreuses espèces animales et végétales), les amas de bois mort, les dépressions naturelles, les zones humides, etc.
- 5 Restaurer certains secteurs altérés**
 Le projet permet de restaurer certains secteurs qui ont servi de lieux de stockage ou dépôts sauvages au fil des décennies. Les aménagements vont notamment permettre de désimperméabiliser les sols par la démolition d'une large dalle béton présente sur le site au droit de l'ancien débarcadère.
- 6 Valorisation de la terre végétale du site**
 Un des objectifs est de valoriser l'ensemble des terres présentes sur site. Ainsi, la couche supérieure des terres de déblais issue du terrassement de la voie verte va être réutilisée pour amender les futures plantations et enrichir les sols les plus pauvres du site.
- 7 Récolte et épuration partielle des eaux de ruissellement**
 La mise en place d'une noue continue entre la Voie Verte et les terres agricoles qu'elle longe, va permettre de récupérer puis d'épurer une partie des eaux de ruissellement issues des terres agricoles avant leur rejet dans la Seine. Cette noue participe également aux continuités de la trame bleue.

